

DELIBERATION N° 81/86 : CREATION D'UN VESTIAIRE-DOUCHES ET D'UNE SALLE DE RANGEMENT/DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait de créer un vestiaire-douches et une salle de rangement attenant au terrain de tennis couvert. Ce projet, s'il était réalisé, permettrait aux utilisateurs actuels du terrain de tennis et de basket de bénéficier d'équipements indispensables à une meilleure hygiène corporelle.

Il informe l'Assemblée que le montant total de l'estimation des travaux de cette réalisation s'élèverait à 249 527 F 39 TTC valeur Avril 1980.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- approuve expressément le projet technique de la réalisation d'un vestiaire-douches et d'une salle de rangement qui répond aux besoins d'une population sportive en augmentation constante.
- dit que les utilisateurs de ces locaux seront les joueurs de tennis et de basket,
- sollicite l'aide financière la plus élevée possible du Département,
- arrête en fonction de cette aide le financement de l'opération ainsi que suit :

. devis estimatif des travaux	249 527 F 39 TTC
. subvention attendue du Département	112 287 F 32 TTC
. charge résiduelle communale	137 240 F 07 TTC

- s'engage à maintenir les équipements subventionnés en bon état d'entretien et à inscrire chaque année les crédits nécessaires à cet effet,
- s'engage à ne pas modifier, sans l'autorisation de la Commission Départementale, la destination des équipements,
- demande au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions demandées eu égard à l'urgence qu'il y a à doter la Commune de LUDRES d'équipements sportifs.
- rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits en section d'investissement au budget primitif 1981, sans subvention en recette.